

Programme des examens Certificat d'Initiation Musicale Willems®

I. Examen écrit de musicalité et de pédagogie

1. Dictée rythmique
2. Métrique : reconnaître le chiffrage de six mélodies ou morceaux joués au piano
3. Déterminer quantitativement et qualitativement douze intervalles musicaux
4. Déterminer la nature de douze accords de trois sons (état fondamental)
5. Test audiométrique intratonal
6. Dictée mélodique simple
7. Travail écrit
 - a. sur un sujet tiré au sort parmi les thèmes suivants :
 - L'initiation musicale des enfants
 - Le développement auditif sensoriel, affectif et mental
 - Le sens rythmique et métrique
 - Le chant, les chansons et la mélodie
 - La participation active des enfants
 - b. sur un second sujet choisi par chaque candidat parmi les quatre autres thèmes susmentionnés, ou encore parmi les thèmes suivants :
 - Les méthodes actives d'éducation musicale et les caractéristiques de la Méthode Willems®
 - Les bases psychologiques de l'éducation musicale Willems®
 - La mémoire musicale et les associations bonnes ou dangereuses

II. Examen individuel oral de musicalité

1. Improvisation rythmique avec carrure, sur un début donné
2. Improvisation mélodique sur un motif donné
3. Solfège : chant à première vue, en battant la mesure d'une mélodie simple (du même niveau que d'une chanson à apprendre)
4. Chansons :
 - a. Interprétation d'une chanson avec transposition vocalisée
 - b. Une autre chanson avec le nom des notes, en battant la mesure, avec une transposition
 - c. Une autre chanson avec les quatre modes rythmiques

1/2

Fédération Internationale Willems®

(siège & secrétariat)

willems.org

46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél : + 33 (0)6.18.16.54.38

Mail : [contact@fi-](mailto:contact@fi-willems.org)

Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le N° W691063767 / APE N° 8559B / SIRET N° 327 237 566 00077
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 69 12756 69 auprès du Préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

III. Leçon pratique d'éducation musicale (1^{er} ou 2^{ème} Degré) avec une classe d'élèves, comportant :

1. Le développement auditif
2. Les frappés rythmiques
3. Les chansons
4. Les mouvements corporels

IV. Examen oral individuel de pédagogie

Entretien pédagogique avec le jury portant sur les dissertations, la leçon pratique présentée et l'activité professionnelle du candidat.

Livres de bases du Professeur Willems® au niveau du Certification d'Initiation Musicale Willems® :

- *Carnets pédagogiques n°0, 1, 2, 3, 4, 4b, 4c*
- *Bases psychologiques de l'éducation musicale*
- *La valeur humaine de l'éducation musicale*
- *Livre de solfège du maître*

Ces livres et carnets sont disponibles aux Éditions Pro-Musica : <https://www.leseditionspromusica.com/>

dernière mise à jour : août 2025